

Accord avec la Chine: les comptes sont bons pour l'industrie

➤ **Commerce** Textiles, pharmas, machines et biens de consommation, les entreprises saluent les nouveaux acquis

L'industrie digère. Elle analyse, calcule et synthétise. Quarante-huit heures après la signature officielle de l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine, samedi à Pékin, les entreprises, et surtout leurs associations représentantes, en prennent la mesure. Qu'est-ce que leurs membres ont gagné? A partir de quand? Et quels en sont les effets?

La quête de réponses n'est pas simple. «On a déjà commencé, mais il y a plus de 1000 lignes tarifaires différentes qui nous concernent», indique par exemple Peter Flückiger, le directeur de la fédération Textiles Suisse.

Pour un secteur dont on pouvait a priori craindre qu'il ne se noie sous une vague d'arrivages de vêtements chinois, le traité est «satisfaisant». «Nous sommes contents, la Chine est importante, tant en termes d'exportations que d'importations», signale Peter Flückiger, chiffres en main: dans cinq ou dix ans, environ 95% du textile suisse y sera exempté de droits de douane. Pour l'heure, ceux-ci sont de 16% pour les vêtements, et de 10% en moyenne pour les autres produits. Un vrai avantage, par rapport aux concurrents européens, souligne le représentant.

Ce d'autant plus que les fabricants suisses vont y gagner du côté des coûts, puisque les arrivages

chinois ne seront plus taxés, et que la moitié des achats de matières synthétiques brutes provient de l'Empire du Milieu. Ainsi qu'un bon tiers des fibres de coton.

Quant aux produits finis – les vêtements – «la Chine est de toute façon déjà numéro 1», relativise Peter Flückiger, en soulignant que les acteurs locaux jouent plutôt dans le haut de gamme ou le vêtement technique. Pas leurs homologues chinois.

Bémol pour la machine-outil

Du côté de l'industrie des machines, bon nombre de produc-

teurs suisses paieront moins, à l'entrée en Chine. Swissmem évoque un résultat globalement «positif», après analyse des 2796 positions tarifaires qui concernent ses membres. Mais il y a des bémols. Des fabricants de machines textiles ou de machines-outils verront certains de leurs produits ne bénéficier d'aucune baisse des taxes douanières. Rien n'est toutefois définitif, insiste Swissmem, puisque des «mises à jour» de l'accord sont prévues tous les deux ans.

L'industrie pharma, elle, explore «de longues périodes de transition et différentes excep-

tions», en ce qui concerne les droits de douane.

Précédent juridique positif

Par contre, Interpharma s'est réjoui hier que l'accord garantisse une protection de l'exclusivité des données cliniques pendant six ans, pour les produits biotechnologiques. Le fait que soient confirmées d'autres dispositions relatives aux brevets, prévues par le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), lui fait aussi espérer que, dans l'optique d'un accord avec l'Inde, celui avec la Chine fasse office de «précédent

juridique positif dans le domaine de la propriété intellectuelle».

Ce renforcement de la protection des marques réjouit aussi Promarca. L'association de défense des intérêts des fabricants de biens de consommation de marque (dont Nestlé Suisse, Johnson & Johnson, Rivella ou Camille Bloch) indique ne pas encore avoir eu le temps d'analyser le détail du traité. Elle prévoit néanmoins déjà que la concurrence sur le marché suisse devrait augmenter pour ses membres, «mais il ne faut pas en avoir peur», insiste sa directrice, Anastasia Li. **Servan Peca**

L'horlogerie suisse réitère sa satisfaction

➤ Les droits de douane diminueront à des taux compris entre 4,4 et 5%

«C'est positif», et «les effets seront visibles à long terme». C'est ainsi que Nick Hayek, patron de Swatch Group, a accueilli la signature ce week-end de l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine. Lundi, la Fédération horlogère (FH) en a dévoilé les détails pour son secteur. L'association faitière précise d'emblée que les diminutions tarifaires ne touchent que les taxes douanières et pas celles

sur le luxe, qui renchérisent nettement les prix des montres suisses dans l'Empire du Milieu.

Concrètement et pour faire simple, les droits de douane sur les produits les plus exportés passeront de taux compris actuellement entre 11 et 12,5% à des taux oscillant entre 4,4 et 5% à la fin de la période de démantèlement, selon la FH. Soit une baisse de 60% sur dix ans. Cela concerne trois types de montres, à savoir les montres automatiques en métaux précieux et en métaux communs, ainsi que les montres à quartz à affichage avec aiguilles, qui assurent à elles seules

90% de la valeur totale des montres exportées. «Pour les montres haut de gamme, la différence nominale ne sera pas sensible. Par contre, la part relative pour les produits d'entrée et de moyen de gamme pourrait être plus importante», détaille Maurice Altermatt, de la division économique de la FH.

Pas de taxe pour la Chine

Comme déjà annoncé, la réduction sur les montres suisses s'élèvera à 18% la première année de l'entrée en vigueur de l'accord. La baisse sera ensuite de 5% chaque année. A l'inverse, la Chine a ob-

tenu une suppression totale des taxes douanières pour ses produits horlogers. Elles se montent pour l'heure entre 0 et 5%. «Ce qui ne devrait pas avoir d'impact sur le marché suisse», selon Maurice Altermatt. Au-delà de l'aspect purement arithmétique, Maurice Altermatt souligne par ailleurs une avancée majeure pour la branche. L'accord offre en effet un cadre juridique aux horlogers suisses, notamment au niveau de la propriété intellectuelle. Lequel permettra de faciliter par exemple les saisies de montres contrefaites dans l'Empire du Milieu. **B. B.**